

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 28 février 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 février 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **22 février 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. FELICANI MME SCHWARZ à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. TRANCHINA MME FOUET à M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. KUHN
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°11 – DB du 28/02/2019

Rapporteur : MME HENRY

Marchés de travaux de réhabilitation du bâtiment Beausite à Liverdun
Autorisation de signer des avenants aux lots 02, 03, 04, 07, 08 et 15.

Le bâtiment Beausite, programme de réhabilitation lourde devant accueillir un service multi accueil communautaire, 11 logements vendus en VEFA à Meurthe-et-Moselle Habitat et des locaux tertiaires, a été mis en chantier en avril 2017.

Le Conseil Communautaire du 26 mai 2016 a délibéré l'actualisation du plan de financement de l'opération. Ce dernier fixe un montant de travaux égal à 2 315 000 € HT et un budget total d'opération de 3 100 000 € HT.

Conformément aux délibérations des 20/12/2016, 02/03/2017, 23/03/2017 et 22/06/2017, attribuant les marchés de travaux et autorisant la SPL à signer les engagements de l'opération Beausite, le chantier a été lancé pour un montant total de 2 250 005 € HT.

Les montants délibérés étaient supérieurs à ce dernier mais il était précisé qu'ils incluait une tranche optionnelle pour l'aménagement des locaux tertiaires, laquelle serait levée si les locaux trouvaient preneur, ce qui n'a pas été le cas.

Lors du conseil communautaire du 13 décembre 2018, 9 avenants ont été approuvés pour un montant de 30 410,13 € HT, soit 1,35 % de l'ensemble des marchés de travaux.

Ils ramenaient le montant total des marchés à 2 280 414,90 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, afin d'aménager au mieux l'équipement petit enfance et d'optimiser la qualité d'usage et la pérennité du bâtiment, 6 avenants vous sont proposés.

Ces avenants font suite à des remarques du bureau de contrôle, des aléas de chantier dû à la rénovation et des adaptations demandées lors du passage de la PMI pour attribuer l'agrément à la crèche, les concessionnaires, MMH sur des prescriptions relatives au cahier des charges de VEFA (qui a été négocié après la passation des marchés de travaux), la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Ces avenants sont les suivants :

LOT 02 VRD – ESPACES VERTS : AVENANT POSITIF + 5 255 € HT.

- Lors de son passage, la PMI a mis en évidence le risque d'ingestion et ou d'inhalation des gravillons formant la bande stérile au droit des façades (élément indispensable pour assurer le drainage des pieds de façades). La solution pour supprimer ce risque est de remplacer les gravillons par des dalles bois. Cette prestation génère beaucoup de manutention : dépose-repose de la grille de clôture, mise en place de bastaings pour le franchissement de la noue, évacuation et approvisionnement manuel, mise en place d'un lit de sable, adaptation des dalles bois aux poteaux : + 2 790 € HT.
- Clôture en mitoyenneté du 2 rue Gounod : dans le cadre du marché, il n'est pas prévu de remplacer la clôture existante. Toutefois, les travaux commandés en limite de propriété ne pouvaient pas s'effectuer en maintenant cette clôture en état et il est nécessaire de remplacer la clôture afin d'assurer une qualité de finition égale à l'opération : + 2 465 € HT.

LOT 03 GROS ŒUVRE – MACONNERIE : AVENANT POSITIF + 4 868.80 € HT.

- Au marché, il était prévu une surélévation des acrotères avec des pièces de bois, ce procédé a été validé par le bureau de contrôle mais il a été finalement décidé, afin de supprimer tout risque d'éventuel futur désordre, une surélévation en maçonnerie plus pérenne : + 4 536.8 € HT.
- Condamnation de regards existants avec une dalle de 15cm ceci afin d'assurer la pérennité du sol carrelage du hall d'entrée (demande de Mmh) : + 332 € HT.

LOT 04 COUVERTURE – CHARPENTE – ZINGUERIE : AVENANT POSITIF + 1 598.00 € HT.

- Réalisation d'une cheminée pour réaliser une sortie de toiture. Prestations non prévues au marché : 1 306.00 € HT.
- Pose d'une planche afin d'arrêter les terres en bordure de terrasse. Prestations non prévues au marché : 292.00 € HT.

LOT 07 MENUISERIE EXTERIEURE PVC ALUMINIUM : AVENANT POSITIF + 7 674.00 € HT.

- Châssis de type U prévus au marché de base comme des châssis fixes. Pour améliorer l'habitabilité et le confort, il a été demandé des châssis ouvrants (18 unités) : + 2 214,00 € HT.
- Erreur de quantités dans le CDPGF pour les châssis de type Z (+ 3 unités au prix négocié du marché) : + 5 460,00 € HT.

LOT 08 MENUISERIE INTERIEURE MOBILIER FIXE : AVENANT POSITIF + 3 115.00 € HT.

- L'ensemble boites aux lettres prévu initialement dans le hall d'entrée (pose murale) a été positionné en limite de parcelle sur demande de la Poste. Ce nouveau positionnement nécessite des piétements pour une pose au sol : + 220,00 € HT.
- La hauteur des plans de change (+1.03m) doit être modifiée pour lever la réserve émise par la PMI lors de son passage et assurer aux agents un bon environnement de travail : + 2 895.00 € HT.

LOT 15 ELECTRICITE – COURANT FAIBLE : AVENANT POSITIF + 228.62 € HT

- Pour améliorer l'accueil des parents, un bouton d'ouverture de la porte d'entrée sera positionné au droit du bureau de la directrice : + 228.62 € HT.

Le montant total des avenants objets de cette délibération génère une plus-value de 22 739.42 € HT, soit 1,01% de l'ensemble des marchés de travaux.

Un premier avenant, acté au conseil du 22 novembre 2018 pour les lots 09 et 11, avait un impact neutre puisque les montants s'équilibraient.

Un deuxième avenant, acté au conseil du 13 décembre 2018 pour les lots 02, 03, 04, 06, 10, 12, 13, 14, avait généré une plus-value de 30 410,13 € HT, soit 1,35% de l'ensemble des marchés de travaux.

Le montant total des avenants (y compris ceux proposés dans cette délibération) génère une plus-value de 53 145.55 € HT, soit 2.36% de l'ensemble des marchés de travaux, selon la répartition suivante :

		Avenant	variation / marché initial en %	Montant marché + avenant
LOT 00	DESAMIANTAGE	0,00 €		79 746,00 €
LOT 00 BIS	DESAMIANTAGE	0,00 €		53 755,00 €
LOT 01	DEMOLITION	0,00 €		33 781,40 €
LOT 02	VRD - ESPACES VERTS	9 895,00 €	7,81%	136 646,00 €
LOT03	GROS ŒUVRE - MACONNERIE	7 529,15 €	3,12%	248 529,15 €
LOT 04	COUVERTURE - CHARPENTE - ZINGUERIE	-2 678,22 €	-2,56%	102 011,68 €
LOT 05	ECHAFAUDAGE	0,00 €		16 166,00 €
LOT 06	ENDUIT - ISOLATION EXTERIEURE	6 984,00 €	5,66%	130 479,00 €
LOT 07	MENUISERIE EXTERIEURE PVC - ALUMINIUM	7 674,00 €	5,96%	136 411,00 €
LOT 08	MENUISERIE INTERIEURE - MOBILIER FIXE	3 115,00 €	2,71%	117 947,80 €
LOT 09	REVETEMENTS DE SOLS	-16 309,80 €	-24,48%	50 326,40 €
LOT 10	STRUCTURE METALLIQUE - METALLERIE	11 525,37 €	9,26%	136 025,37 €
LOT 11	PLATRERIE - ISOLATION	16 309,80 €	10,76%	167 827,80 €
LOT 12	PEINTURE	1 080,00 €	2,24%	49 282,00 €
LOT 13	ASCENSEUR	430,32 €	1,12%	38 792,32 €
LOT 14	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFF. - VENT	3 326,99 €	0,56%	593 326,99 €
LOT 15	ELECTRICITE - COURANT FAIBLE	4 267,94 €	2,05%	212 100,41 €
	AVENANT 1	30 410,13 €	1,35%	
	AVENANT 2	22 739,42 €	1,01%	
	TOTAL	53 149,55 €	2,36%	2 303 154,32 €

Ces modifications ramènent le montant total des marchés à 2 303 154.32 € HT. Il reste inférieur au montant délibéré égal à 2 315 000 € HT.

Le budget global de l'opération, y compris les avenants proposés, s'élève à 2 694 867.42 € HT. Il reste toutefois inférieur au montant délibéré égal à 3 100 000 € HT.

Un tableau synthétique des avenants est joint à cette délibération.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des services à la population du 7 février 2019,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets d'avenants.

AUTORISE la SPL du Bassin de Pompey, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, à signer les avenants aux marchés correspondants.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC